

JEU AVEC OBLIGATION D'ACHAT « Gagne un séjour en Laponie »

Valide du : 15/11/2024 au 31/01/2025

REGLEMENT DU JEU AVEC OBLIGATION D'ACHAT « Gagne un séjour en Laponie »

Article 1 - Organisation

Nord Exploration, fondé par Mr Michel Stéphane Entrepreneur Individuel, inscrit au répertoire Sirene sous le numéro 419 679 360, activité principale Exercée (APE) 93.19Z ayant son siège social au 2 allée du Pont Nouvel 22240 Plévenon, France, représenté par son Gérant en exercice domicilié es qualité audit siège, (ci-après dénommée "l'Organisateur"), organise un jeu avec obligation d'achat intitulé "Séjour en Laponie" (ci-après dénommé "le Jeu").

Les modalités de participation et de désignation des gagnants sont décrites dans ce règlement (ci- après dénommé "le Règlement").

Le présent règlement définit les règles juridiques applicables à ce jeu.

Article 2 – Durée du jeu

Le Jeu se déroulera du 15/11/2024 10h00 au 31/01/2025 00h00.

Les personnes ayant donné leur accord pour recevoir des e-mails de la part de Nord Exploration pourront accéder au concours à partir du 015/11/2024 10h00 en accédant au site <https://jeu-concours.nordexploration.com/gagne-ton-voyage-en-laponie/>

Article 3 - Prix

Le gagnant remportera un séjour en Laponie Finlandaise , d'une valeur de 2890 €, billet d'avion inclu départ Paris. Valable jusqu'au 28 Mars 2026 à partir du tirage au sort. Le séjour sera à prendre hors vacances scolaires. Le lot attribué ne pourra faire l'objet d'aucune contestation de la part du gagnant ni à la remise de leur contre-valeur en argent, ni à leur remplacement ou échange pour quelques causes que ce soit.

Le lot pourra être attribué à un membre de l'entourage du gagnant, en envoyant une lettre recommandée avec accusé de réception comprenant nom, prénom, email, date, signatures, ainsi que les photocopies des cartes d'identités de chacun à Nord Exploration au 2 allée du Pont Nouvel 22240 Plévenon, pour changer le nom du participant.

Le prix comprend:

Un séjour de 8 Jours, 7nuits , du samedi au samedi suivant, en pension complète (sauf les jours du départ et d'arrivée et le repas du midi lors du jour de repos durant le stage), ainsi que toutes les activités et transferts sur place.

Article 4 – Modalités de participation

Pour participer, le Participant doit, entre le 15/11/2024 et le 31/01/2025 minuit : Se rendre sur <https://jeu-concours.nordexploration.com/gagne-ton-voyage-en-laponie/>

Acheter un bonnet d'un montant de 19,90 euros TTC y rajouter les frais de port facturés automatiquement sur le site pour la France métropolitaine et la corse, la Belgique et la Suisse. Remplir les champs obligatoires NOM/ PRENOM/ ADRESSE/ TELEPHONE/ EMAIL

Les candidatures seront validées et inscrites au tirage au sort uniquement pour les Participants qui suivent correctement les étapes. Les Participants doivent être informés :

- Que toute annulation ou demande de remboursement annulera la participation au Jeu;
- En cas de litige PayPal non résolu en faveur de Nord Exploration ou en cas de non-paiement intégral du bonnet la participation au Jeu sera annulée et le bonnet redeviendra la propriété de Nord Exploration.

Article 5 – Désignation du gagnant

Le tirage au sort du gagnant y sera effectué par Nord Exploration.

Le tirage au sort sera réalisé dans les trente jours, suivant la clôture du Jeu, parmi toutes les participations complètes (comme décrit à l'Article 2).

Il y aura un seul gagnant par foyer. Le nom du Participant tiré au sort désignera le gagnant du Jeu (ci- après "Le gagnant").

Deux suppléants seront également tirés au sort, dans l'hypothèse où le gagnant ne prendrait pas contact avec la société organisatrice.

Article 6 - Participants

La participation au Jeu se fait exclusivement en ligne, excluant tout autre moyen, y compris par voie postale. La participation implique l'acceptation sans réserve de ce règlement, des règles de déontologie en vigueur sur internet (étiquette, charte de bonnes conduites, etc.) et des lois et règlements applicables aux jeux-concours en France.

Le jeu est ouvert à toute personne physique majeure (âgée d'au moins 18 ans) résidant en France métropolitaine, (y compris en Corse), ou en Belgique, ou en Suisse ayant un accès à internet fixe et une adresse email personnelle à laquelle elle peut être contactée pour les besoins du Jeu (ci- après "le Participant »)

Tout participant s'engage à respecter le règlement. Tout non-respect du règlement par le Participant et toute fraude, abus, tricherie, déclaration mensongère entraînera son exclusion du jeu sans que la responsabilité de l'Organisateur puisse être engagée.

Article 7 - Limites à la participation

Le jeu n'est pas ouvert aux membres du personnel de la société organisatrice ou de toute société ayant participé ou ayant été associé à celui-ci.

Toute demande de participation ou participation réalisée en fraude de ces dispositions entraîne le rejet ou l'annulation rétroactive de l'inscription.

Article 8 – Information du gagnant et remise du lot

Le gagnant sera informé directement par l'entreprise organisatrice du jeu par téléphone, courrier ou email de son gain dans un délai de dix (10) jours à compter du tirage au sort.

Il est rappelé qu'un participant est identifié par les coordonnées qu'il aura lui-même fournies lors de son inscription. En cas de contestation, seuls les listings des participants fournis par l'entreprise organisatrice seront pris en compte.

Le prix, non réclamé par le gagnant dans un délai de deux semaines (14 jours) sera considéré comme perdu et sera attribué au premier suppléant tiré au sort.

Le gagnant autorise l'entreprise organisatrice à publier son nom sur internet ou sur tout autre support qu'elle juge utile. Le nom du gagnant sera affiché sur le site après le tirage au sort.

Le gagnant accepte que la remise du prix soit filmée et diffusée sur les réseaux sociaux, internet, télévision et tout autre support de communication.

L'entreprise organisatrice se dégage de toute responsabilité dans les cas où un participant qui aurait acheté un produit concerné par le jeu sur le site n'aurait pas reçu le produit à temps pour pouvoir renvoyer, dans les délais susmentionnés, les justificatifs nécessaires. En général, l'entreprise organisatrice se dégage de toute responsabilité quant à la compatibilité des délais en cas d'achat sur internet. Aucune dérogation ne sera admise.

Toutes coordonnées incomplètes ou inexactes seront considérées comme nulles et empêcheront le gagnant désigné par tirage au sort d'obtenir sa dotation. En général, les participations au jeu

seront annulées si elles sont incomplètes, erronées, contrefaites ou réalisées de manière contraire au présent règlement.

Article 9 - Modification du jeu et du règlement

Nord Exploration se réserve le droit de reporter, prolonger ou raccourcir le jeu, ainsi que de modifier toutes les conditions d'accès et/ou les modalités d'exécution, sans avoir à en justifier et sans engager sa responsabilité.

Toutes les modifications du règlement seront annoncées sur la page du jeu et seront en vigueur à compter de leur publication.

Les participants seront considérés comme ayant accepté ces modifications en continuant de participer au jeu à compter de la date de modification.

Article 10 - Vie privée - Informatique et libertés

Les informations personnelles collectées dans le formulaire de participation sont requises. Elles sont destinées uniquement à l'Organisateur et uniquement pour prendre en compte la participation au jeu, pour gérer le gagnant, pour attribuer les prix et pour respecter les obligations légales et réglementaires.

Elles peuvent être transmises à des prestataires de services et des sous- traitants auxquels l'Organisateur de la société pourrait faire appel pour les besoins de l'organisation et/ou de la gestion du jeu.

Conformément à la loi n° 78-17 modifiée du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, tous les Participants ont le droit d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition des informations les concernant sur simple demande écrite adressée à l'Adresse du Jeu. L'exercice du droit de suppression des informations concernant un Participant entraînera l'annulation de sa participation au jeu.

Article 11 - Dépôt du règlement du jeu

Le règlement est déposé en l'Etude de Maître Angélique CASSAN – Commissaire de Justice, y demeurant , 9 rue de la Couloumine, Saillagouse France

Article 12 - Communication du règlement

Ce Règlement peut être consulté pendant toute la durée du Jeu sur la page du site <https://nordexplration.com/>

Il peut être adressé à titre gratuit à toute personne qui en fera la demande.

La demande sera adressée à, Nord Exploration 2 allée du Pont Nouvel 22240 Plévenon, France

Le remboursement des frais de la demande se fera sur la base d'une lettre simple de moins de 20 grammes affranchie au tarif économique si un courrier a été adressé.

Article 13 - Remboursement des frais de participation

Les participants qui respectent les conditions d'accès et de participation au jeu peuvent obtenir un remboursement des frais de participation en faisant une demande écrite à l'adresse du jeu avant le 31 janvier 2025 à minuit ou au plus tard 10 jours calendaires après la date de la facture du fournisseur d'accès internet s'ils la reçoivent après la date limite.

La demande de remboursement doit comporter les informations suivantes de manière lisible :

- nom, prénom et adresse complète du participant ;
- nom du jeu et URL du site ;
- dates et heures de connexion ;

- copie détaillée de la facture du fournisseur d'accès avec les dates et horaires de connexion clairement soulignées ;
- RIB ou RIP pour la France métropolitaine ou la Belgique ou Suisse au nom du participant. Une seule demande par foyer (même nom, même adresse). La société organisatrice ne rembourse que les participants qui ont accédé au site <https://nordexploration.com/> à partir d'une connexion internet fixe et qui respectent les conditions d'accès et de participation au jeu. Les demandes incomplètes, illisibles ou envoyées à une autre adresse que l'adresse du jeu ou après la date limite seront considérées comme nulles.

Article 14 - Responsabilités

La responsabilité de Nord Exploration est strictement limitée à la remise du lot gagné de manière valide. Il est rappelé que l'Internet n'est pas sécurisé, Nord Exploration ne peut donc être tenu pour responsable de la contamination par des virus potentiels ou de l'intrusion d'un tiers dans le système du terminal du participant. Ils déclinent toute responsabilité pour les conséquences de la connexion des participants au réseau via le site <https://nordexploration.com/>. En particulier, la Nord Exploration ne peut être tenu responsable de tout dommage causé aux participants, à leurs équipements informatiques et aux données stockées, ainsi que des conséquences sur leur activité personnelle ou professionnelle.

Nord Exploration ne sera pas responsable en cas de dysfonctionnement du réseau Internet, des lignes téléphoniques ou du matériel de réception qui empêche le bon déroulement du jeu.

Nord Exploration ne sera également pas responsable si un ou plusieurs participants ne peuvent se connecter au site <https://nordexploration.com/> ou jouer à cause de tout problème technique lié, par exemple, à l'encombrement du réseau. Nord Exploration peut annuler tout ou partie du jeu si des fraudeurs interviennent sous quelque forme que ce soit, notamment par voie informatique dans le cadre de la participation au jeu ou de la détermination du gagnant. Elle se réserve, dans ce cas, le droit de ne pas attribuer le lot aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.

Nord Exploration fera tout son possible pour permettre l'accès au jeu sur le site <https://nordexploration.com/> en tout temps, sans être tenue à aucune obligation d'y parvenir. Nord Exploration peut à tout moment, notamment pour des raisons techniques ou de mise à jour, interrompre l'accès au site <https://nordexploration.com/> et au jeu qu'ils contiennent. Nord Exploration ne sera en aucun cas responsable de ces interruptions et de leurs conséquences.

Article 15 - Contestations – Loi applicable – Litiges

La participation au jeu vaut acceptation entière et sans réserve de la part des joueurs du présent règlement.

En cas de contestation ou de réclamation, pour quelque raison que ce soit, les demandes doivent être envoyées par écrit à Nord Exploration 2 allée du Pont Nouvel 22240 Plévenon, France, dans les deux mois suivant la fin du concours (selon le timbre postal).

Le présent jeu est soumis au droit français de sorte que les participants sont soumis à la réglementation française applicable aux jeux et concours.

En cas de désaccord persistant sur l'application ou l'interprétation du présent règlement, et à défaut d'accord amiable, tout litige sera soumis au tribunal ayant droit, auquel compétence exclusive est attribuée.